Dans le cadre de la visite des communes de Vichy Communauté, Mr Frédéric Aguillera, président, est venu rendre compte des actions de l'agglomération notamment pour la commune de Vendat.

- Lotissement des Quatre Vents / SEAU :

Le Conseil municipal donne l'autorisation, à l'unanimité, à Monsieur le Maire de signer l'avenant n° 1 à la convention de concession approuvée par décision municipale le 21 novembre 2016. Cet avenant a pour objet de modifier la participation financière d'équilibre de la Commune passant de 249 000 € à 237 500 € conformément au bilan financier. - Vente d'un lot, rue de la Cure :

Le CM donne autorisation, à l'unanimité, à Mr le Maire de vendre le terrain à bâtir rue de la cure désigné comme lot n° 2 au prix de 30 000 €.

- S.D.E. 03 / Eclairage public rue des Basses Landes :

Le CM accepte à l'unanimité la pose de 3 lanternes type Eclatec estimées à 975 € pour la part communale.

- Recensement de la population 2019 :

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier 2019 au 16 février 2019. Le CM décide, à l'unanimité, de créer 4 postes d'agents recenseurs et de leur attribuer un salaire indexé sur le SMIC horaire ainsi qu'une indemnité de déplacement. Cette rétribution sera financée pour partie par une dotation forfaitaire de recensement versée par l'Etat, l'autre partie restant à la charge de la commune.

- Règlement général sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) :

Le CM accepte, à l'unanimité, de confier la mission à l'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA), sur les bases d'un service mutualisé de délégué à la protection des données à compter du 01 janvier 2019.

- Mise à jour du plan de randonnées (PDIPR) :

Le CM accepte, à la majorité, les modifications et les nouvelles inscriptions au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées des chemins ruraux proposées par le Conseil Départemental / Sports de nature.

- Réajustement du tableau des effectifs du personnel communal :

Suite à une réorganisation des services survenue au cours de l'année, le CM accepte à l'unanimité, les modifications de certains postes.

- Section de fonctionnement / Subventions :

Le CM accepte, à l'unanimité d'allouer une subvention d'un montant de 70 € à l'Ecole Maternelle afin d'offrir un livre à chaque enfant pour Noël et 50 euros au Souvenir Français .

- <u>Section d'investissement/virements de crédits</u> :

Le CM accepte, à l'unanimité, d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 4500 euros de l'opération « Salle polyvalente » à l'opération «Groupe scolaire » en vue de faire procéder, dans les meilleurs délais, à la pose d'une clôture dans le cadre de la sécurisation des écoles bénéficiant d'une aide de l'Etat à hauteur de 20 %.

-Evolution du dispositif d'aides au ravalement de façades/Vichy Communauté :

Le CM approuve, à l'unanimité, le nouveau dispositif d'aides mis en place par Vichy Communauté s'adressant à un public élargi bénéficiant d'une subvention de 20% (à parts égales 10 % Commune et 10% Communauté).

